

Décision n°2006.017

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le décret 86-195 du 6 février 1986 relatif au Service Commun Universitaire et Inter Universitaire d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle,
- Vu les statuts du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université du 15 décembre 1986 et modifiés le 21 septembre 1998,
- Vu l'avis du Conseil du Services Commun Universitaire d'Information et d'Orientation en date du 6 octobre 2006,
- Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Université en date du 9 octobre 2006,

DECIDE

Article 1^{er} :

Monsieur Daniel MARQUIE, est nommé Directeur du Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation.

Article 2 :

Cette nomination prend effet à compter de la présente décision pour une durée de quatre ans renouvelable.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse le 10 octobre 2006

Le Président de l'Université

Professeur Jean-François SAUTEREAU